

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DOMAZAN

**Le 23 octobre 2024 à 18h30,**

le Conseil municipal de la commune de Domazan s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Louis DONNET, Maire.

le Conseil municipal de la commune de Domazan s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Louis DONNET, Maire.

Date de la convocation : 01/10/2024

Présents : 7 /12 : Mme CAPELLI Aurélie, M DIJON Benoit, M. SENOT Laurent, Mme STEEMERS Pascale, M. Louis DONNET, M. FABRE Benoit, Mme COLLOMB Valérie,

Absents : 5 /12 : M. MANGIN Jean-Baptiste, M. CROUZET André, Mme GAFFET Muriel, Mme CREPEL Christine, M. LOUCHE Robin,

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales M DIJON Benoit a été nommé secrétaire

Nombre de votants : 7 Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

### FINANCES DECISION MODIFICATIVE 1

Sur présentation des besoins d'ajustements des crédits, Monsieur le Maire propose de délibérer sur une première décision modificative.

Le Conseil après avoir ouï Monsieur le Maire, et délibéré décide d'établir une décision modificative n°1 telle que :

Section investissement

Chapitre / compte	Dépenses	Recettes
041 / 2131	+ 16 553.10	
041 / 2158	+ 1 350.56	
041 / 238		+ 17 903.66
TOTAL	17 903.66€	17 903.66€

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire, LOUIS DONNET